



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Valeurs fondamentales de la statistique officielle et mise en correspondance avec les Principes fondamentaux**Valeurs fondamentales de la statistique officielle****Préparé par l'Équipe spéciale des valeurs fondamentales***Résumé*

À la réunion plénière de 2021 de la Conférence des statisticiens européens, la Conférence a abordé le respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux et proposé d'amorcer une conversation au sein de la communauté de la statistique officielle afin d'élaborer une liste de ces valeurs fondamentales. Le Bureau de la Conférence a été chargé de superviser ce travail, y compris la mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le présent document propose un projet de liste des valeurs fondamentales ainsi que leurs descriptions et leur mise en correspondance avec les Principes fondamentaux et autres normes.

La Conférence est invitée à approuver les valeurs fondamentales, leurs descriptions et leur mise en correspondance avec les Principes fondamentaux et autres normes, ainsi que les travaux futurs visant à définir des comportements illustrant la mise en pratique des valeurs fondamentales.



I. Contexte

1. À la suite de la discussion sur le « respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux » à la réunion plénière de juin 2021 de la Conférence des statisticiens européens, la Conférence a souligné l'importance de reconnaître, de respecter et de mettre en pratique explicitement les valeurs fondamentales de la statistique officielle et a demandé que :

a) le Secrétariat entame une conversation au sein de la communauté de la statistique officielle afin d'élaborer une liste des valeurs fondamentales de la statistique officielle;

b) le Bureau supervise ce travail, y compris la mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la définition des comportements qui vont dans le sens des valeurs fondamentales et de l'application des Principes fondamentaux;

c) le Secrétariat fasse rapport des progrès réalisés à la 70^e réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens en 2022.

2. Une équipe spéciale a été créée pour faire avancer ce travail, à savoir l'Équipe spéciale des valeurs fondamentales de la statistique officielle, formée de membres de l'Australie, du Canada, de la Colombie, de la France, de la Lituanie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Pologne et du Royaume-Uni et dirigée par l'Irlande.

3. L'Équipe spéciale a préparé une liste des valeurs fondamentales, qui comprend un préambule, de courtes descriptions et une mise en correspondance avec les normes internationales pertinentes. Ce travail est présenté ci-dessous et tient compte des commentaires de l'ensemble de la communauté de la statistique officielle, qui ont été recueillis au moyen, notamment, d'une conversation en ligne réunissant l'ensemble de la communauté statistique internationale et menée de juillet à septembre 2021, de discussions au sein du Bureau de la Conférence en octobre 2021 et en février 2022, et d'une consultation menée par écrit auprès de tous les membres de la Conférence des statisticiens européens en avril et en mai 2022.

II. Introduction

4. Toute discussion sur les valeurs fondamentales de la statistique officielle générera inévitablement de nombreuses idées et suggestions quant à la nature et à la définition de ces valeurs fondamentales. L'Équipe spéciale a tenu compte de toutes les contributions, en a discuté longuement et a fini par s'entendre sur les valeurs et les définitions énoncées dans le présent document. Il était impossible de tenir compte de tous les points de vue, mais l'Équipe spéciale estime qu'elle est parvenue, dans l'élaboration de la liste, à atteindre le meilleur équilibre possible entre les différents points de vue.

5. La liste des valeurs fondamentales, assorties de brèves définitions et de leur mise en correspondance avec d'autres normes, constitue la première étape du travail de l'Équipe spéciale créée par le Bureau de la Conférence. La prochaine étape consistera à définir plus en détail les comportements qui vont dans le sens des valeurs fondamentales et de l'application des Principes fondamentaux. Dans le cadre de l'étape actuelle, l'Équipe spéciale a délibérément gardé les définitions aussi courtes que possible, afin d'offrir un résumé d'une page clair et concis aux lecteurs qui ne veulent pas ou n'ont pas besoin d'entrer dans les détails. La liste se veut un outil de communication sur la statistique officielle pour les parties prenantes internes et externes. Les comportements seront définis plus en détail plus tard, pour ceux qui en ont besoin.

6. Les valeurs fondamentales sont les valeurs communes qui ont guidé le développement de la communauté de la statistique officielle et qui ont orienté la formulation de normes clés comme les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les codes de pratique régionaux et nationaux et cadres de qualité connexes. Elles ont toujours éclairé implicitement les travaux statistiques, mais elles sont maintenant explicitées pour la première fois. Les valeurs fondamentales viennent s'arrimer aux Principes fondamentaux et à d'autres normes

afin de mieux définir et communiquer le concept de la statistique officielle. C'est pourquoi l'Équipe spéciale a créé un tableau détaillé présentant les correspondances entre les valeurs fondamentales et plusieurs normes clés (voir l'annexe). À l'avenir, les valeurs fondamentales appuieront la prise de décisions futures sur l'élaboration de statistiques officielles aux échelons national et international.

7. Le concept de valeurs fondamentales est parfois confondu avec le concept connexe, mais distinct, de valeur de la statistique officielle. Si les valeurs fondamentales renvoient aux considérations morales, éthiques et professionnelles qui distinguent les statistiques officielles des autres données, la valeur de la statistique officielle, elle, désigne la valeur ajoutée des produits de la statistique officielle pour la société.

8. Des concepts comme la confiance et la qualité sont souvent proposés comme valeurs fondamentales. Cela dit, après une longue réflexion, l'Équipe spéciale a convenu que plutôt que des valeurs, ces concepts étaient des résultats souhaités, qui devraient découler naturellement de la mise en application des valeurs dans la pratique.

9. Bien que certaines valeurs fondamentales puissent être considérées comme plus « fondamentales » que d'autres, cette importance relative varie selon le contexte. La liste n'établit donc aucun ordre d'importance, à l'instar de la liste des Principes fondamentaux.

III. Projet de liste des valeurs fondamentales

A. Préambule

10. La communauté de la statistique officielle s'efforce de présenter un portrait représentatif de l'évolution socioéconomique à l'aide de faits objectifs réunis de façon indépendante. Ce faisant, nous sommes guidés par les valeurs fondamentales suivantes, qui se reflètent dans nos normes et nos pratiques, y compris les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. Les valeurs fondamentales établissent un cadre éthique pour appuyer la prise de décisions et les interactions avec les gouvernements, la société et d'autres parties prenantes. En publiant ces valeurs fondamentales, notre objectif est de promouvoir la confiance à l'égard des statistiques officielles et des organismes qui les produisent, en articulant ce qui distingue les statistiques officielles des autres données.

B. Valeurs fondamentales

11. En tant que communauté de la statistique officielle, nous défendons les valeurs suivantes.

1. Pertinent

12. La communauté statistique officielle assure la pertinence des statistiques par les moyens suivants :

- l'adoption d'une approche **engagée, réactive et axée sur l'utilisateur**, fondée sur une **communication** claire et régulière avec toutes les parties prenantes;
- l'adoption d'une approche **proactive, novatrice et souple** de l'élaboration de nouveaux produits, services, outils, méthodes et sources;
- l'application de **normes** et de **cadres de qualité** appropriés pour produire des statistiques **exactes, actuelles, cohérentes et comparables**.

2. Impartial

13. La communauté de la statistique officielle :

- est **objective**, dans tous les aspects de son travail, et agit avec **équité et intégrité** pour servir le **bien public**;

- assure un **accès égal** aux statistiques pour tous les utilisateurs par tous les canaux pertinents;
- produit des statistiques **inclusives** et représentatives de toute la société.

3. Transparent

14. Les statistiques officielles, les méthodes, les processus, les produits et les rapports sur la qualité sont communiqués au public par les voies appropriées et **peuvent faire l'objet d'un examen approfondi**.

4. Professionnellement indépendant

15. Les statistiques officielles **crédibles, dignes de confiance et faisant autorité** sont fondées sur :

- l'absence d'interférence externe;
- l'application de l'**expertise professionnelle** et des principes scientifiques;
- **des efforts pour contrer** les utilisations et interprétations erronées des statistiques officielles.

5. Respecte la confidentialité

16. La communauté de la statistique officielle :

- protège la vie privée en veillant à ce que la collecte des données soit limitée aux données **nécessaires et proportionnelles** au besoin de données;
- assure la **confidentialité** des données sur les personnes, les ménages et les entreprises;
- agit de façon **éthique**, en respectant les normes d'éthique professionnelle.

6. Collaboratif

17. L'échange d'idées et d'expériences au sein de la **communauté** statistique internationale et avec d'autres parties prenantes vient renforcer les statistiques officielles.

IV. Mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les normes pertinentes

18. L'Équipe spéciale a mis en correspondance les valeurs fondamentales avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, conformément à ce qui a été demandé. Elle les a également mises en correspondance avec les normes et les cadres suivants :

- le Cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies;
- le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne;
- la Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques;
- la Déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle.

19. Ces correspondances sont présentées sous forme de tableau dans l'annexe du présent document. D'autres travaux sont en cours pour intégrer les valeurs fondamentales dans les outils de mesure de la conformité aux Principes fondamentaux à l'aide d'une approche de modèle de maturité.

V. Prochaines étapes

20. En plus de définir les valeurs fondamentales et de les mettre en correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle, la Conférence a demandé que le

Bureau supervise la définition de « comportements qui vont dans le sens des valeurs fondamentales et de l'application des Principes fondamentaux ». Sous réserve de l'approbation par la Conférence des valeurs, de leurs brèves définitions et de leur mise en correspondance avec les Principes fondamentaux et autres normes et cadres, l'Équipe spéciale propose de lancer cette prochaine étape des travaux au deuxième semestre de 2022, sous la direction du Bureau de la Conférence. Elle rendra compte des progrès réalisés à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de 2023.

VI. Mesure demandée à la Conférence

21. La Conférence est invitée à :

- approuver le projet de liste des valeurs fondamentales et leurs descriptions;
- approuver la mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et d'autres normes;
- appuyer la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale, en mettant l'accent sur l'élaboration de comportements qui illustrent la mise en application des valeurs fondamentales et des Principes fondamentaux de la statistique officielle dans la pratique.

Mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les normes pertinentes

<i>Valeurs fondamentales</i>	<i>Principes fondamentaux</i>	<i>Principes du Cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies</i>	<i>Principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>	<i>Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques</i>	<i>Déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle (valeurs et principes)</i>
Pertinent	1. Pertinence, impartialité et égalité d'accès 9. Utilisation de normes internationales 4. Prévention des utilisations inappropriées	14. Veiller à la pertinence 15. Veiller à l'exactitude et de la fiabilité 16. Veiller à l'actualité et à la ponctualité 17. Veiller à l'accessibilité et à la clarté 18. Veiller à la cohérence et à la comparabilité 2. Gérer les relations avec les utilisateurs, les fournisseurs de données et les autres parties prenantes 3. Gérer les normes statistiques 8. Veiller à l'engagement sur la qualité 12. Assurer la mise en place des procédures statistiques appropriées	11. Pertinence 12. Exactitude et fiabilité 13. Actualité et ponctualité 14. Cohérence et comparabilité 15. Accessibilité et clarté 4. Engagement sur la qualité 8. Procédures statistiques adaptées	8. S'engager à assurer la qualité des processus et des produits statistiques 9. Assurer la convivialité de l'accès aux données et de la diffusion 12. Encourager la recherche de méthodes innovantes et de sources de données nouvelles et alternatives qui permettent d'alimenter les statistiques officielles	V1. Respect §. 2 V2. Professionnalisme §. 1, 3, 4, 5, 9 V3. Honnêteté et intégrité §. 8
Impartial	1. Pertinence, impartialité et égalité d'accès	5. Veiller à l'impartialité et à l'objectivité	6. Impartialité et objectivité	6. Assurer l'impartialité, l'objectivité et la transparence	V2. Professionnalisme §. 1, 4, 5, 10 V3. Honnêteté et intégrité §. 1, 2, 4, 5 P1. Viser l'objectivité

<i>Valeurs fondamentales</i>	<i>Principes fondamentaux</i>	<i>Principes du Cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies</i>	<i>Principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne</i>	<i>Recommandation du Conseil de l'OCDE concernant les bonnes pratiques statistiques</i>	<i>Déclaration de l'Institut international de statistique sur l'éthique professionnelle (valeurs et principes)</i>
					P3. Évaluer avec impartialité les diverses options
Transparent	3. Responsabilisation et transparence 7. Législation	6. Veiller à la transparence 17. Veiller à l'accessibilité et à la clarté	15. Accessibilité et clarté 6. Impartialité et objectivité	6. Assurer l'impartialité, l'objectivité et la transparence 9. Assurer la convivialité de l'accès aux données et de la diffusion	V3. Honnêteté et intégrité §. 3, 5 P9. Exposer et évaluer les méthodes et les résultats
Professionnellement indépendant	2. Normes professionnelles et éthique 5. Sources de la statistique officielle	4. Veiller à l'indépendance professionnelle 10. Veiller à la solidité des méthodes	1. Indépendance professionnelle 7. Méthodologie solide	2. Assurer l'indépendance professionnelle des autorités statistiques nationales 7. Avoir recours à une méthodologie solide et respecter les normes professionnelles	V2. Professionnalisme §. 10 V3. Honnêteté et intégrité §. 1, 2, 6 P8. Assurer la confiance dans la statistique
Respecte la confidentialité	6. Confidentialité 2. Normes professionnelles et éthique	7. Veiller à la confidentialité et à la sécurité des statistiques 13. Gérer le fardeau de réponse	5. Secret statistique et protection des données 9. Charge non excessive pour les répondants	4. Protéger la vie privée des fournisseurs de données	V1. Respect §. 1, 2 P6. Protéger les informations d'accès privilégié P12. Protéger les intérêts des sujets
Collaboratif	10. Coopération internationale 8. Coordination nationale	1. Coordonner le système statistique national 2. Gérer les relations avec les utilisateurs, les fournisseurs de données et les autres parties prenantes	1bis. Coordination et coopération	10. Établir les responsabilités pour la coordination des activités statistiques au sein du système statistique national 11. S'engager sur la coopération internationale	V2. Professionnalisme §. 2, 8